

Autrement dit, ni le taux de base de la pension en vertu de la loi sur les pensions ni les allocations aux anciens combattants ne peuvent être majorés avant la présentation du Livre blanc sur la sécurité sociale et, autant que nous sachions, il se pourrait qu'il n'y ait pas de hausse même alors.

A mon avis, il est tout à fait injuste de leur dire qu'ils devront attendre, encore attendre, toujours attendre. Sauf erreur, on compte faire quelques modifications. D'après le rapport Woods—et le fait est confirmé dans le Livre blanc—les anciens combattants de Hong-Kong pourraient être touchés, et toutes sortes de réformes doivent être faites dans l'application de la loi sur les pensions, réformes bonnes, sans doute, mais trop attendues. Toutefois, l'aspect essentiel, le fait que nos anciens combattants aient besoin de revenus plus élevés pour vivre, ne sera pas discuté avant la présentation du Livre blanc sur la sécurité sociale.

Quand, je le demande? Pour les pensions des vieillards, le gouvernement nous dira probablement qu'elles sont à l'étude; nous connaissons ce refrain. Il y a eu le rapport Willard que nous espérons voir d'un jour à l'autre, mais qui ne sera pas rendu public. Ce doit être maintenant le Livre blanc fondé sur ce rapport, comme on l'a mentionné dans le discours du trône en octobre dernier. Nous l'attendions d'une minute à l'autre, mais du train où vont les choses, nous n'en verrons sans doute pas trace jusqu'à la fin de la présente session, et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) a dit clairement qu'au cours de la session actuelle aucune recommandation du rapport ne sera sans doute appliquée.

Il est donc parfaitement clair qu'on ne s'occupera pas du tout au cours de la présente session des deux principaux groupes de gens dont je parle par rapport aux pensions de la sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti, non plus que des vétérans qui reçoivent des pensions ou des allocations en vertu de ces deux mesures. Qu'arrivera-t-il donc à la prochaine session? Encore la même chose, et nous devons sans doute attendre à la session suivante, à celle qui précédera immédiatement les élections? Si oui, cet écart entre l'augmentation de 15.7 p. 100 du coût de la vie et la hausse des pensions de 6.1 p. 100 comme dans le cas des bénéficiaires de la pension de vieillesse, s'élargira encore plus. Ce que j'ai décrit comme une situation pressante va devenir une tragédie en ce qui concerne les citoyens âgés du Canada.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Comme le dit notre motion, il y a autre chose dans la vie que l'argent, nous semble-t-il. Nous aimerions que le niveau de vie de nos citoyens âgés et à la retraite soit amélioré. Si j'avais plus de temps, je pourrais énumérer une foule de choses qui pourraient être faites dans d'autres domaines, notamment, en matière d'hygiène, de logement, de loisirs, des choses que pourraient faire non seulement les gouvernements, mais les gens, de façon générale. Mais il est futile de prêcher aux gens d'améliorer leur niveau de vie s'ils n'ont pas assez d'argent pour subsister.

• (3.40 p.m.)

Jusqu'ici, nous avons amélioré le sort d'un grand nombre d'autres pensionnés et bien des gens ont obtenu des hausses de traitements et de salaires, mais à ce groupe d'un million et demi de vieillards pensionnés et de 200,000 anciens combattants, nous nous sommes contentés de leur dire d'attendre, et surtout, d'attendre jusqu'à ce que nous ayons vu le Livre blanc sur la sécurité sociale. Pour parler clair, ce n'est ni juste ni équitable, et il faudrait faire quelque chose au cours de la présente session.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) et peut-être un porte-parole du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé), sauf erreur actuellement en Europe, vont, je n'en doute pas, nous dire d'attendre, non seulement pour permettre l'étude de ces questions, mais aussi parce qu'on pourra peut-être y appliquer des méthodes différentes et meilleures. Cela, je l'avoue, m'inspire quelque inquiétude car, tout en ayant beaucoup entendu parler de méthodes sélectives pour faire face à ces problèmes, je crois encore fermement au principe de l'universalité. Je n'aime pas cette attitude envers les pauvres, comme le dit Ian Adams dans son livre. A mon avis, il faut aller dans le sens du revenu annuel minimum garanti, du relèvement du niveau de vie de la population tout entière. Par conséquent, l'objet de la motion n'est pas incompatible avec la solution définitive qui pourrait être apportée éventuellement à l'ensemble du problème.

Par exemple, je n'ai pas mentionné dans cette motion des questions précises telles que le plafond de 2 p. 100 imposé sur la hausse annuelle des pensions. Je n'ai pas soulevé non plus les problèmes que posent l'évaluation des ressources ou du revenu ou le supplément du revenu garanti. Je n'ai pas du tout changé d'avis là-dessus, mais plutôt que de proposer à